



CLUB AFFAIRES 2012

Pour 2 droits de jeu

Adhésion (la première année) : 2'000 € HT

Cotisation de jeu (annuelle) 5'160 € HT

Option : Extension hebdomadaire 600 € HT

MODALITES de FONCTIONNEMENT

Le Golf Club de Lyon met à disposition pour les entreprises, ayant adhéré au « club affaires » deux droits de jeu, non nominatifs, utilisables 1 fois par jour, en semaine, week-ends et jours fériés compris.(1)

(Si l'option *extension hebdomadaire* est retenue, l'entreprise peut utiliser les quatorze droits de jeu hebdomadaire en les répartissant selon son choix sur la semaine.)

L'entreprise, membre du « Club affaires » communique au Golf Club de Lyon le nom de la personne gérant ces droits de jeu et les moyens de la joindre.

Les noms des invités (2) sont communiqués au secrétariat du club, de préférence à l'avance ou à défaut le jour même de leur venue.

Les invités doivent se présenter à l'accueil du club pour que le droit d'accès au parcours leur soit remis sur présentation de leur licence.

1) Hormis les deux personnes désignées sous l'alinéa (2), les invités pourront bénéficier de 10 invitations maximum par an quelle que soit la société invitante ayant adhéré au « club affaire » du Golf Club de Lyon.

(2) Parmi les invités, deux personnes peuvent être nominativement désignées pour bénéficier des services annexes du club tout au long de l'année : Accès vestiaires, caddy master et carte d'ouverture d'accès du portail.

De plus, en adhérant à l'Association Sportive, ces même deux personnes seront les seules à pouvoir également participer à la vie sportive du club et l'ensemble des compétitions organisées par l'Association Sportive ou le Golf Club de Lyon.

(